

MAIRIE DE LE MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2009

Présents : MM LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, BOUILLON Emilie, ADAM, LEBATARD, MOTTIN, LECONTE, BAILHACHE, PLINE, GODARD, LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, BOUILLON Florence, BRIANCHON, POSTIC, HAREL

Absents excusés : M. SIMON

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

Pouvoir : M.SIMON a donné pouvoir à M. BREYNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du compte administratif, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L2121-14 du code des collectivités territoriales, Monsieur MADELAINE, Président de séance. Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2008 du budget principal arrêtés comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat de l'exercice : 172466,87 euros
- Résultat cumulé : (déficit de l'année 2007 :161877,93 euros et résultat de l'exercice 2008 :172466,87 euros) : excédent de 10588,94 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice : 300700,70 euros
- Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008 par 20 voix pour, 2 abstentions

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris en compte l'excédent de l'année 2008, 10588,94 euros ainsi que les restes à réaliser des dépenses (225370 euros) et les restes à réaliser des recettes (52900 euros), le Conseil Municipal décide d'affecter 300700,70 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé sur le budget primitif 2009).

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2008 des budgets annexes arrêtés comme suit :

B.A. Bail Local Industriel Z.A.

Section Investissement : Résultat de l'exercice 0

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté) soit 564 euros

Section Fonctionnement : Résultat de l'exercice : -5,45 euros

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté : 5,45 euros et déficit de l'année 2008 :-5,45 euros) = 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008 par 20 voix pour et 2 abstentions. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 564 euros

B.A. Bail Local Petites Halles

Section Investissement : Résultat de l'exercice 0

Section Fonctionnement : Résultat de l'exercice : -23,56 euros

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté : 23,56 euros et déficit de l'année 2008 = -23,56 euros) = 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008 par 20 voix pour et 2 absences

B.A. Bail Local 1

Section Investissement : Résultat de l'exercice 0

Section de Fonctionnement : Résultat de l'exercice = -1,40 euros

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté : 1,40 euros et déficit de l'année 2008 = -1,40 euros) = 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008 par 20 voix pour et 2 abstentions

B.A. Bail Local 2

Section Investissement : /

Section Fonctionnement : Résultat de l'exercice : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008 par 20 voix pour et 2 absences.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2008 du service assainissement arrêtés comme suit :

Section Investissement :

Résultat de l'exercice : 29533,23 euros

Résultat cumulé : (excédent antérieur reporté 61138,96 euros + résultat de l'exercice 2008 : 29533,23 euros) = 90672,19 euros

Section Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 60445,18 euros

Résultat cumulé (excédent antérieur reporté 240085,99 euros + résultat de l'exercice 2008, 60445,18 euros) : 300531,17 euros

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008 par 20 voix pour et 2 absences.

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 001 (excédent antérieur reporté) 90672,19 euros et à l'article 002 (excédent antérieur reporté) 300531,17 euros.

AMENAGEMENT DE LA PLACE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place, celui-ci est estimé à 938648 euros HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet et souhaite connaître l'avis de la CAUE sur celui-ci.

Un groupe de travail a été constitué pour suivre l'évolution de cet investissement avec les membres suivants : Mrs LEROUX, PETRAS, BERTIER, BRIARD, BRIANCHON, SIMON, HAREL, MARIOTTI, Mme GODARD, ADAM, CORNEVILLE, BREYNE, MADELAINE, M. LE TOURNEUR Alain.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes suivants pour financer cet équipement :

- de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour la chaussée
- -du Conseil Général
- du Conseil Régional
- du SDEC

CONTRAT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat d'entretien avec les Etablissements GOUVILLE de BRETTEVILLE-SUR-ODON pour l'entretien des équipements de la Salle des Fêtes. Celui-ci est établi pour une durée de 3 ans pour un coût annuel de 417,12 euros HT.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'agent responsable de la Salle des Fêtes en lui accordant une durée de 30 heures par semaine, et ce après avis du Comité Technique Paritaire permettant ainsi d'assurer un bon entretien de ce bâtiment vu la fréquentation de celui-ci.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

D'autre part, le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de Mme Adeline LE TOURNEUR pour un remplacement effectué au secrétariat de la mairie soit 6h35/35 heures de l'indice brut 299 et de l'indice majoré 292.

COMMISSION ATELIER MUNICIPAL – VOIRIE

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de fusionner les Commissions « Atelier Municipal » et « Voirie ». En effet, ces deux commissions travaillant en collaboration, et abordant les mêmes dossiers, ce regroupement est nécessaire pour un bon fonctionnement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

D'autre part, les commissions proposent au Conseil Municipal d'effectuer une porte ouverte pour présenter le fonctionnement de l'atelier municipal aux Maires de l'Intercom Balleroy-Le Molay-Littry et à la commission voirie intercommunale avec notamment une démonstration du broyeur à branches et de la traceuse à peinture.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative qui aura lieu le samedi 7 Mars 2009. Dans l'éventualité où les collectivités extérieures seraient intéressées par ces prestations de service, le Conseil Municipal accepte que celles-ci soient effectuées par les Services Techniques moyennant un coût à déterminer.

Comme à chaque réunion, Monsieur BERTIER a présenté au Conseil Municipal le bilan des travaux réalisés par les Services Techniques depuis la dernière réunion. A noter que la roue du Moulin de Marcy sera inaugurée le dimanche 29 Mars 2009 juste avant la réouverture des musées, les délais de confection ont été respectés.

COMMISSION DU PERSONNEL

La Commission a examiné les diverses candidatures pour, d'une part, un emploi de 4 mois pour seconder Monsieur Yves LAURENT dans les travaux d'électricité et, d'autre part, un contrat de 6 mois dans les musées.

La Commission propose Monsieur Davy MARIETTE pour le premier poste et Monsieur Nicolas LAVILLE pour le second.

La Commission ayant privilégié dans leur choix les personnes habitant la Commune et, également les enfants du personnel communal, le Conseil Municipal accepte ces deux candidatures et autorise le Maire à signer les contrats correspondant à ces embauches.

En ce qui concerne les futurs contractuels, la Commission retiendra notamment comme critère de recrutement : être majeur et être domicilié dans la commune. D'autre part, celle-ci est consciente qu'il faudra prévoir, dans les années à venir, de former un deuxième électricien.

COMMISSIONS

Le Conseil Municipal accepte d'une part que Madame Geneviève LEBATARD soit membre de la commission « logement » et que Monsieur Jean-Baptiste SIMON soit membre de la commission « Centre Aéré UNCMT » et « Affaires Scolaires ». Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de Monsieur SIMON de se retirer de la Commission « Espaces Verts »

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 2 Mars 2009